



*rapport d'activité 2024 :*



## **SERVICE ASILE ET INTÉGRATION ÉTRANGERS**

### **L'accueil et l'accompagnement des familles ukrainiennes**

#### **Accueil et accompagnement des familles ukrainiennes : un engagement solidaire et territorial**

Depuis le début du conflit en Ukraine, notre association, fondée sur les valeurs d'accueil, d'accompagnement et de solidarité, s'est pleinement engagée pour soutenir les familles déplacées. Grâce à la mise en place de la protection temporaire par l'Union européenne et la France, nous avons structuré un dispositif d'accueil permettant à ces familles de trouver un refuge, d'accéder à leurs droits fondamentaux et d'être accompagnées dans leur intégration en France.

Dès le début de notre mobilisation, nous avons mis en place un important réseau de partenariats territoriaux, qui a été un levier essentiel dans la réussite de notre mission. Les bailleurs sociaux ont joué un rôle clé en facilitant l'accès à un logement stable pour de nombreuses familles, en complément des dispositifs d'hébergement citoyen. Ce travail concerté a permis de sécuriser leur installation et de favoriser leur autonomie progressive. Par ailleurs, nous avons collaboré étroitement avec les collectivités locales, les établissements scolaires et les associations spécialisées pour garantir un accès rapide aux soins, à l'éducation et aux dispositifs d'insertion professionnelle.

En interne, notre action s'est appuyée sur une coopération forte avec les autres services de l'association, notamment le Pôle Asile et Intégration, qui a apporté son expertise dans l'accompagnement juridique et administratif des personnes souhaitant déposer une demande d'asile. Ce partenariat interne a permis d'accompagner ou d'orienter ces familles vers les dispositifs adaptés à leur situation en tant que demandeur d'asile. Ce soutien interne a été une réelle plus-value pour notre action.

Notre engagement étant voué à s'achever en 2025, nous mettons tout en œuvre pour préparer la transition vers une plus grande autonomie des familles accompagnées. L'objectif est d'anticiper la fin du dispositif de protection temporaire en consolidant les parcours d'intégration en France pour celles qui le souhaitent, tout en soutenant celles qui envisagent un retour en Ukraine lorsque les conditions le permettront. Jusqu'à la fin de notre mission, nous continuerons d'agir en synergie avec les acteurs du territoire pour proposer un accompagnement global et humain aux familles ayant trouvé refuge parmi nous.

03

---

Le Service d'Accueil Ukraine

05

---

Les chiffres clés

06

---

Indicateurs sociaux

09

---

Un regard sur...

||

---

Perspectives

# Sommaire

## L'accueil et

# L'accompagnement des familles ukrainiennes



## Objectifs :

Les personnes bénéficiant d'une protection temporaire, du fait de la guerre en Ukraine, peuvent accéder à certains dispositifs d'accueil, d'hébergement ou de logement et d'accompagnement. L'association La Clède, par le biais de ce dispositif I.M.L. spécialisé, leur permet de bénéficier d'un hébergement temporaire et d'un accompagnement spécialisé tout au long de leur présence sur notre territoire. L'accent est mis sur un accompagnement administratif (ouverture des droits sociaux), à la santé, la scolarisation des enfants, l'apprentissage de la langue française et l'emploi. Pour mener à bien ces actions, nous nous appuyons sur un réseau à la fois de professionnels et de bénévoles. Ensemble, nous construisons une réponse qui se veut la plus adaptée possible. Ensemble, nous nous montrons solidaires avec le peuple ukrainien.

## Missions :

Les principales missions de ce dispositif sont d'assurer :

- l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des personnes bénéficiaires de la protection temporaire,
- l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques,
- l'accompagnement sanitaire et social,
- le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif,
- l'apprentissage de la langue française et la scolarité,
- l'accès à l'emploi,
- l'accompagnement à la sortie vers le logement autonome si un retour au pays n'est pas envisagé.

## Références législatives :

**Directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001** : Cette directive établit des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et prévoit des mesures visant à équilibrer les efforts entre les États membres pour accueillir ces personnes.

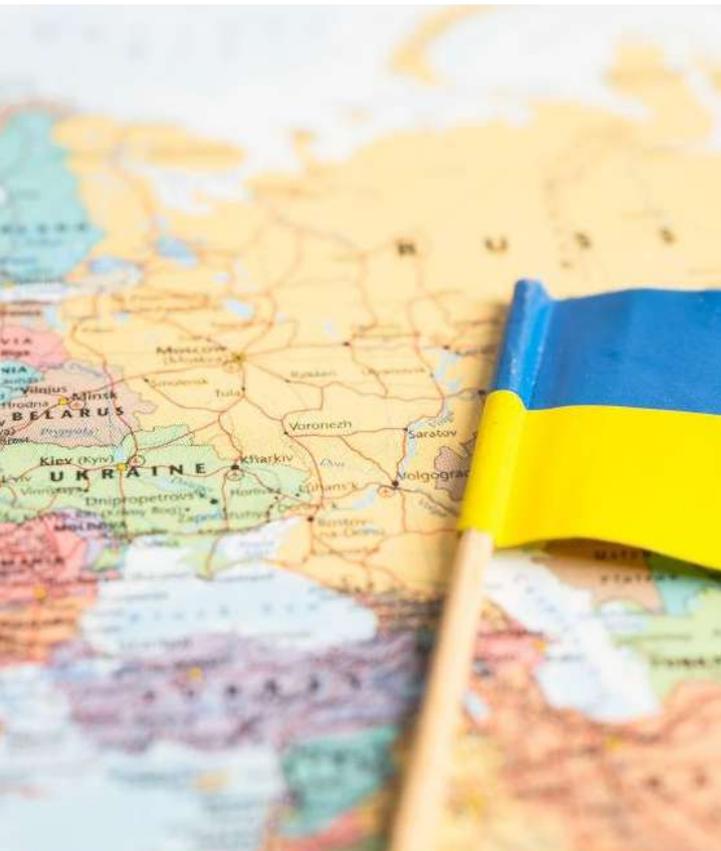
**Décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022** : Cette décision a activé la directive 2001/55/CE du 20 juillet 2001 en réponse à l'afflux massif de personnes fuyant le conflit en Ukraine, mettant en place une protection temporaire pour les personnes déplacées.

**Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) : Articles L.581-1 à L.581-10 et R.581-1 à R.581-19.** Ces articles transposent en droit français les dispositions de la directive 2001/55/CE, définissant les conditions d'octroi de la protection temporaire, les droits associés et les modalités d'accueil des bénéficiaires.

**Instruction interministérielle du 10 mars 2022 (NOR : INTV2208085J)** : Cette instruction précise les modalités d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des personnes déplacées d'Ukraine bénéficiant de la protection temporaire en France.

## Publics et orientation

Toute personne bénéficiaire de la protection temporaire (familles, femmes isolées et hommes isolés) orientée par le coordinateur départemental (Croix Rouge Française) et validé par les services de la Direction Départementale Travail, Emploi et Solidarité du Gard.



## Territoire

Alès Agglomération



08/03/2022

Première réunion avec les services de l'Etat pour la mise en place du dispositif d'accueil des ressortissants Ukrainiens

Avril-Mars  
2022

Les premiers accueils sont réalisés avec le soutien de la Mairie d'Alès et le bailleur social « Logis Cévenols ». Signature de conventions partenariales avec d'autres bailleurs sociaux du département (Habitat du Gard, Un Toit pour Tous, 3F Occitanie, Promologis) et les communes de Sumène, Euzet-les-bains et Anduze.

Mai- Juin  
2022

Poursuite de la coordination des accueils avec la Croix Rouge Française qui a débuté dès le mois de mars.

Sept 2022-  
Déc 2023

Soutien financier de la C.A.F. du Gard auprès des associations habilitées pour l'achat des biens d'équipement pour les logements dédiés à l'accueil des familles ukrainiennes.

Déc 2024

Après 34 mois d'activité, l'association a accueilli 265 personnes au total formant 96 ménages. 55 logements ont été mobilisés pour cette cause.

# Les chiffres clés

La mission Ukraine du 01 Janvier au  
31 Décembre 2024

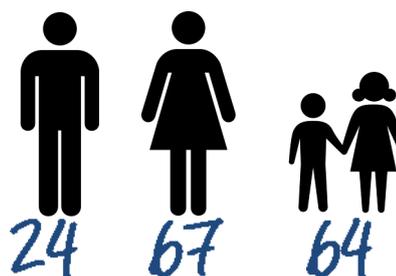
53

logements mobilisés

- ↪ 41 logements avec 5 bailleurs sociaux
- ↪ 1 logement avec 1 commune
- ↪ 11 hébergements chez des citoyens

155

personnes accueillies



- ↪ 21 femmes isolées,
- ↪ 24 femmes avec enfants,
- ↪ 10 couples,
- ↪ 11 couples avec enfants
- ↪ 3 hommes isolés

69

ménages accueillis

- ↪ 21 femmes isolées,
- ↪ 24 femmes avec enfants,
- ↪ 10 couples,
- ↪ 11 couples avec enfants
- ↪ 3 hommes isolés

84

personnes présentes au 31 Décembre 2024

Les sorties

35

ménages sortis

Ces 35 ménages représentent 71 personnes :

- ↪ 7 ménages ont décidé de retourner en Ukraine,
- ↪ 5 ménages sont partis du Gard soit pour un autre département (2) soit un autre pays (3),
- ↪ 12 ménages ont accédé à un logement autonome dans le parc privé et 7 dans le public,
- ↪ 2 ménages ont intégré un CHRS,
- ↪ 1 ménage a été accueilli par un tiers,
- ↪ 1 personne isolée est décédée.

# Indicateurs

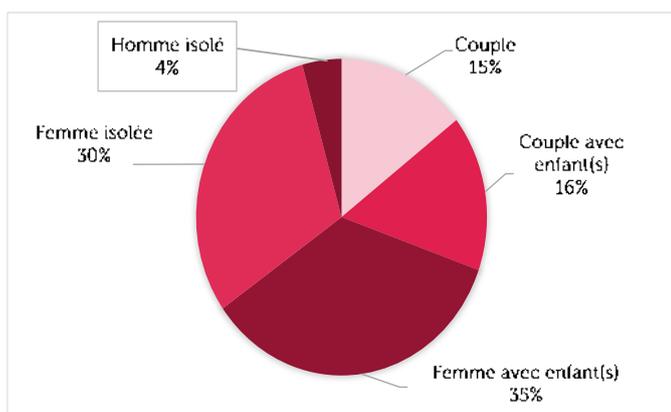
## Données chiffrées année 2024

Nous vous transmettons ci-après l'ensemble des données sociales et d'activité du service Ukraine pour l'année 2024. Comme habituellement, les indicateurs sociaux rendent compte à la fois du public accueilli et de l'accompagnement proposé par notre service.

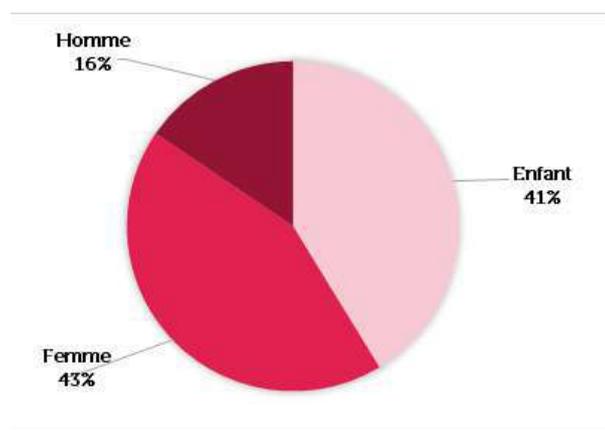
L'année 2024 est marquée par une double réalité : la poursuite des incertitudes liées au conflit en Ukraine et la fermeture annoncée de notre service en décembre. Cette échéance apporte son lot de questionnements pour les familles accompagnées, qu'il s'agisse d'un retour en Ukraine, d'une installation durable en France ou d'autres perspectives.

De notre côté, nous restons pleinement mobilisés pour assurer un accompagnement de qualité jusqu'au terme de notre mission, en veillant à offrir aux familles les meilleures conditions possibles pour envisager l'avenir.

### Composition familiale



### Répartition enfants / femmes / hommes

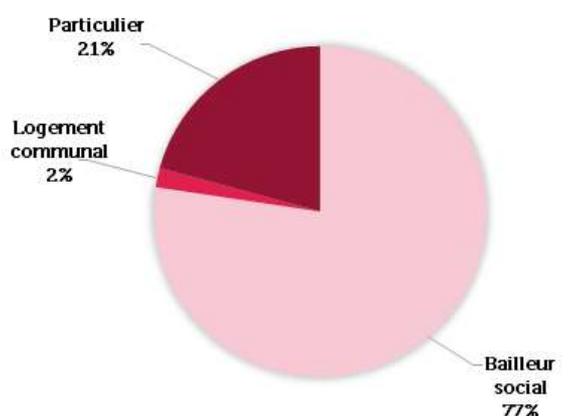


Dans ce contexte de guerre persistante en Ukraine, nous constatons à nouveau que la majorité des ménages accompagnés est composée de femmes seules ou avec enfants. En effet, ces situations représentent 65 % des ménages accueillis.

La part des couples (avec ou sans enfant) reste stable et représente 31 % des ménages. Par ailleurs, les hommes isolés, bien que minoritaires, constituent désormais 6 % des personnes accompagnées, souvent en raison d'une séparation au cours de leur parcours ou d'une possibilité légale de quitter l'Ukraine.

Concernant la répartition par âge et genre, 43 % des personnes accueillies sont des femmes, 41 % sont des enfants, et 16 % sont des hommes. Ainsi, les femmes continuent de représenter une large majorité des adultes accompagnés.

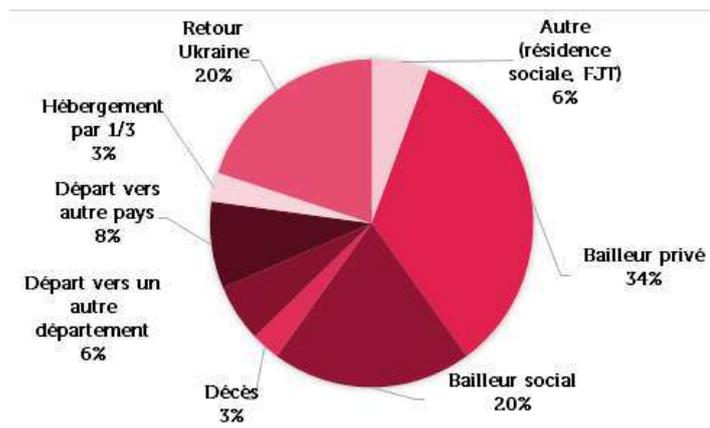
### Types d'hébergement mobilisés



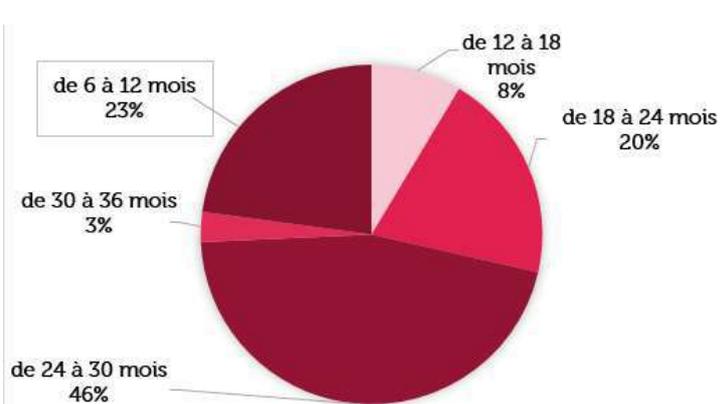
L'implication et le soutien des bailleurs sociaux, des communes et des citoyens se sont poursuivis en 2024. Le parc de logements s'est structuré autour d'une large majorité de logements sociaux (77 %), tandis que 21 % des ménages sont hébergés par des particuliers et 2 % dans un logement communal.

Nous constatons une évolution vers des solutions de logement plus pérennes, avec une part significative de ménages signant des baux, illustrant ainsi leur volonté d'ancrage en France. Cette dynamique souligne également l'engagement des citoyens, qui continuent à jouer un rôle actif en proposant des logements et en facilitant l'intégration des familles accueillies.

## Type de sortie vers le logement



## Durée de séjour



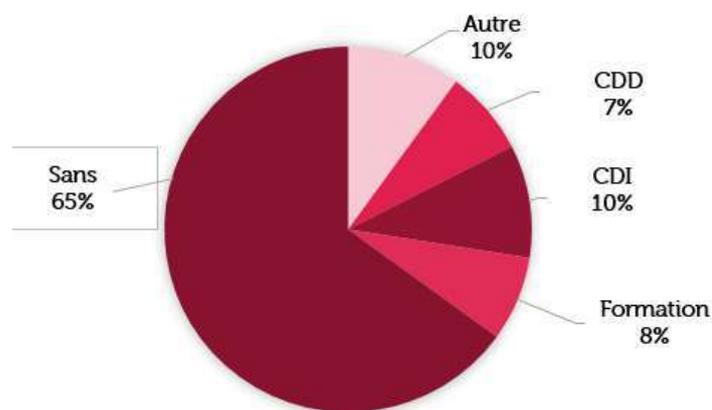
L'implication et le soutien des bailleurs sociaux, des communes et des citoyens se sont poursuivis en 2024. Le parc de logements s'est structuré autour d'une large majorité de logements sociaux (77 %), tandis que 21 % des ménages sont hébergés par des particuliers et 2 % dans un logement communal.

Concernant les sorties du dispositif, 34 % des ménages ont pu accéder à un logement dans le parc privé et 20 % dans le parc public, traduisant ainsi une stabilisation progressive des parcours résidentiels. Par ailleurs, 20 % des familles ont choisi de retourner en Ukraine, malgré les incertitudes liées au conflit. D'autres ont poursuivi leur chemin ailleurs, avec 14 % ayant quitté le département ou la France, tandis que 6 % ont intégré un CHRS et 3 % ont été accueilli chez des tiers.

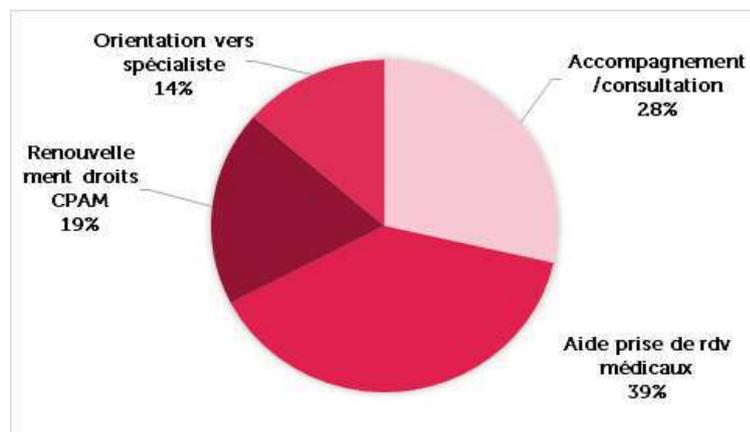
En termes de durée de séjour, près de la moitié des ménages (46 %) est restée entre 24 et 30 mois, tandis que 20 % ont été accompagnés entre 18 et 24 mois. À l'inverse, les séjours plus courts (6 à 12 mois) concernent 23 % des ménages et 3 % ont bénéficié d'un accompagnement de plus de 30 mois.

Ces chiffres témoignent d'un parcours d'insertion qui, bien que progressif, aboutit pour une majorité des ménages à une solution de logement durable, confirmant leur volonté de stabilisation en France.

## Accès à l'emploi



## Accompagnement à la santé



La dimension de l'accès à l'emploi reste toujours un sujet en lien avec l'installation durable en France. La barrière de la langue ainsi que les questions de mobilité (apprentissage de la langue, accès à l'examen du permis de conduire) restent les principaux freins. Nous constatons que ces derniers sont aussi accentués pour les mères isolées pour lesquelles la question de la garde d'enfants, à un niveau personnel, reste une réelle problématique. Toutefois, une grande part des personnes (35%) a tout de même pu dépasser ces freins en accédant à des formations rémunérées (8%), à des contrats saisonniers (7%), voire des contrats à durée indéterminée (10%). Pour autant, cela souligne le caractère précaire de l'accès à l'emploi de ce public, avec 65% des personnes restant sans emploi.

En parallèle aux questions d'accès à l'emploi, la question de la santé reste un élément central de nos accompagnements. En effet, le peuple ukrainien est particulièrement sensibilisé à la question de la santé. Ceci explique les données chiffrées relatives à l'accompagnement consultation (28%), à l'aide à la prise de rendez-vous médicaux (39%), au renouvellement des droits sociaux (19%) et à l'orientation vers des médecins spécialistes (14%). Nous remarquons une prise d'autonomie pour certaines familles là où d'autres ont encore besoin de notre soutien.

## Accompagnement juridique



51

## Accompagnement à la scolarité



33

### Accompagnement administratif et soutien aux demandes d'asile.

De nombreuses familles ont souhaité déposer une demande d'asile, ce qui a nécessité un accompagnement juridique poussé. Ainsi, l'équipe des intervenants sociaux a organisé :

- des réunions d'information collectives, afin d'expliquer les procédures et les droits des demandeurs d'asile,
- un soutien dans la constitution des dossiers, en lien avec nos collègues du CADA et des associations spécialisées,
- un accompagnement vers les instances administratives, souvent complexe pour les bénéficiaires.

Le suivi des démarches a été chronophage, mais indispensable pour permettre aux familles d'obtenir une stabilité juridique. Le soutien en interne, notamment des équipes du Pôle Asile de l'association, a facilité nos interventions. De même, le lien avec la SPADA de Nîmes pour d'autres personnes accueillies a largement contribué à rendre ces démarches possibles et sécurisées.

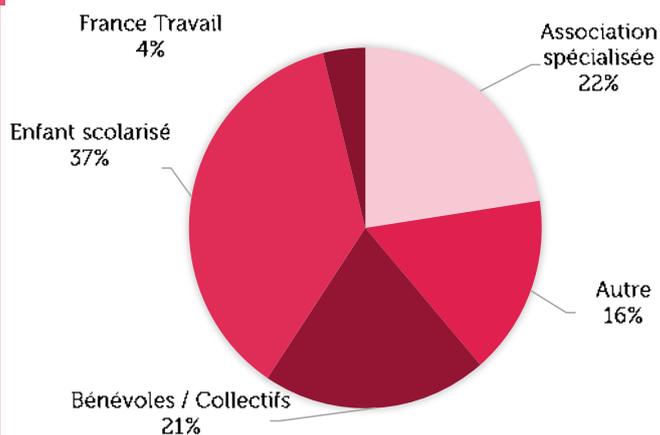
### Accompagnement à la scolarité

Parmi les 69 enfants accueillis dans le dispositif, 53 sont scolarisés, témoignant d'un effort important pour assurer leur intégration dans le système éducatif français. Malgré les barrières linguistiques et les difficultés d'adaptation, ces jeunes ont pu bénéficier d'un encadrement renforcé grâce à l'implication des équipes enseignantes et des travailleurs sociaux.

Des accompagnements spécifiques ont pu être mis en place pour des enfants en difficultés suivis par des associations spécialisées qui leur apportent un soutien individualisé. Ces structures jouent un rôle clé pour renforcer leur apprentissage du français, combler d'éventuelles lacunes et favoriser leur réussite scolaire.

Concernant les jeunes adultes, 3 ont pu accéder à des études supérieures et 2 suivent une formation qualifiante, illustrant une volonté d'insertion professionnelle et d'émancipation. Les travailleurs sociaux ont accompagné ces jeunes dans leurs démarches administratives, l'orientation et l'accès aux aides financières nécessaires pour poursuivre leur parcours. Ce travail d'accompagnement à la scolarité est fondamental pour donner aux enfants et aux jeunes les moyens de construire leur avenir en France, en leur offrant stabilité, repères et perspectives d'avenir malgré les épreuves de l'exil.

### Apprentissage de la langue française

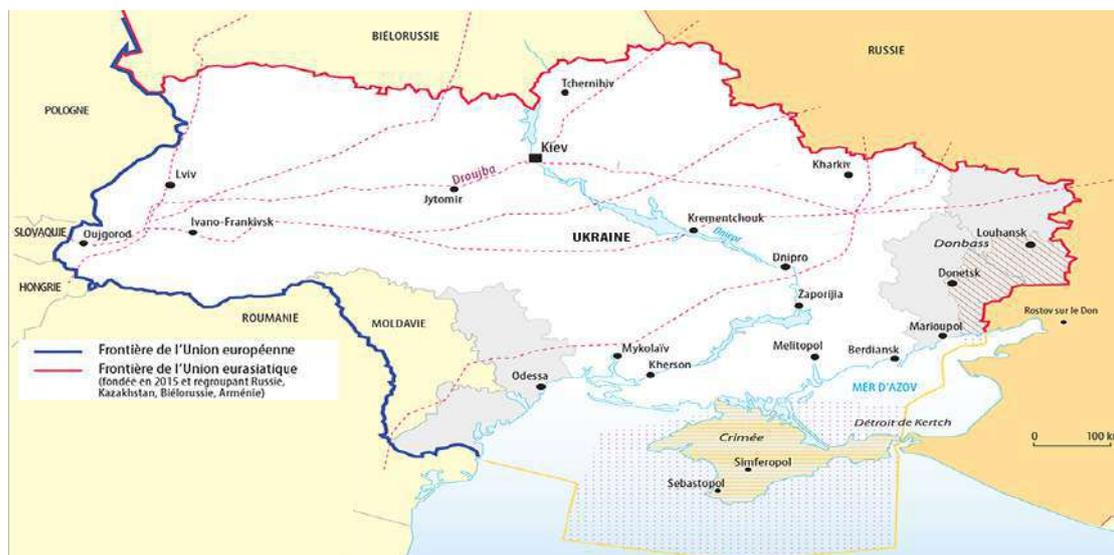


La maîtrise du français est un facteur clé pour l'insertion sociale et professionnelle. L'équipe des travailleurs sociaux a joué un rôle déterminant dans :

- l'orientation des bénéficiaires vers des cours de français adaptés (associations, bénévoles, formations via Pôle emploi).
- le suivi des enfants scolarisés, avec un accompagnement renforcé pour ceux ayant des difficultés linguistiques.

Toutefois, malgré ces efforts, l'accès à l'apprentissage reste un défi, en raison de la charge mentale des mères seules et du manque de créneaux adaptés à leurs disponibilités.

# Un regard sur



## Les points forts de l'année 2024

### 1. Composition des ménages et répartition démographique : un accompagnement ciblé

L'analyse des ménages accueillis montre une forte majorité de femmes isolées avec enfants (24 ménages) et de femmes seules (21 ménages). Ces chiffres traduisent la situation spécifique de l'exode ukrainien, où beaucoup de femmes ont fui seules avec leurs enfants pendant que leurs conjoints restaient en Ukraine.

Les travailleurs sociaux ont joué un rôle clé dans la prise en charge de ces familles monoparentales, qui nécessitaient un accompagnement renforcé en raison de leur isolement et de leurs responsabilités familiales. Un soutien particulier a été apporté pour :

- faciliter l'accès aux structures de garde et scolaires afin de permettre aux mères de souffler et de se projeter dans un projet professionnel,
- apporter un appui psychologique aux femmes isolées, confrontées à la solitude et au stress de l'exil,
- créer du lien social en favorisant des espaces d'échange entre bénéficiaires.

Les 64 enfants présents dans le dispositif ont également fait l'objet d'un suivi attentif, notamment pour leur intégration scolaire et leur bien-être psychologique.

### 2. Hébergement et logement : un travail de médiation important

L'accès au logement a représenté un enjeu crucial du dispositif. L'implication des travailleurs sociaux s'est manifestée à plusieurs niveaux :

- recherche et mobilisation des logements en lien avec les bailleurs sociaux et les particuliers,
- suivi administratif et accompagnement dans les démarches pour accéder à un logement pérenne,
- préparation à la sortie du dispositif, avec des rencontres organisées avec les bailleurs pour anticiper les fins de contrats et éviter les ruptures dans l'hébergement.

Les travailleurs sociaux ont régulièrement mené des rencontres avec les bailleurs sociaux et privés afin de :

- sensibiliser ces derniers aux spécificités des familles ukrainiennes (difficultés administratives, besoin d'un accompagnement renforcé),
- faciliter la transition vers un logement autonome, en travaillant sur l'autonomisation financière des bénéficiaires,
- trouver des solutions adaptées aux familles qui peinent à trouver un relogement en raison d'un manque de garanties.

### 3. Sorties et insertion professionnelle : des obstacles persistants

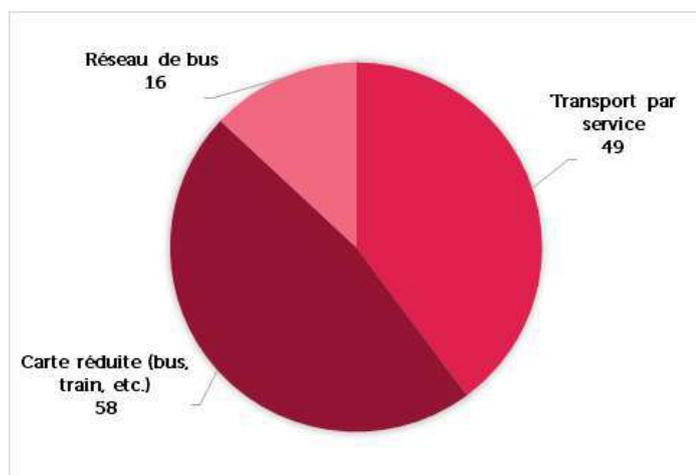
L'insertion professionnelle constitue l'un des défis majeurs du dispositif. Sur 43 adultes sortis du dispositif, 29 sont encore sans emploi, traduisant les difficultés d'accès au marché du travail.

Les travailleurs sociaux ont multiplié les actions pour favoriser l'emploi :

- accompagnement vers Pôle emploi, avec un suivi individualisé,
- organisation de réunions collectives d'information sur les droits et dispositifs d'accès au travail.
- soutien administratif, notamment pour la reconnaissance des diplômes et la rédaction de CV.
- orientation vers des formations qualifiantes, bien que les résultats restent encore limités.

Le manque de mobilité et la barrière de la langue demeurent des freins majeurs à l'emploi, nécessitant un accompagnement plus poussé vers des solutions adaptées.

#### Aide à la mobilité



### 7. Les décès et la gestion des situations sensibles

Malheureusement, certains bénéficiaires ont vécu des drames, avec au moins deux recensés cette année dans le dispositif. Dans ces cas, le soutien dans toutes les démarches liées à un deuil ont été très prégnantes. Il a fallu ainsi :

- accompagner les familles endeuillées, tant sur le plan psychologique qu'administratif,
- soutenir les familles dans l'organisation du rapatriement et les obsèques, en fonction des souhaits de la famille,
- soutenir les proches dans les démarches liées à la perte d'un être cher en situation d'exil forcé.

Ce type d'événement a particulièrement marqué l'équipe, confrontée à la douleur des personnes et aux lourdeurs administratives dans ces situations exceptionnelles.

### La souffrance des adolescents : un enjeu souvent sous-estimé

L'un des aspects les plus préoccupants relevés par les travailleurs sociaux est la souffrance des adolescents réfugiés. Beaucoup d'entre eux ont vécu un déracinement brutal, une rupture avec leur cercle social et parfois des traumatismes liés au conflit d'autant que ce « choix » d'exil ne leur appartenait pas.

Les équipes ont observé :

- des signes de détresse psychologique : isolement, dépression, anxiété,
- des difficultés d'intégration scolaire, notamment pour ceux connaissant des blocages dans l'apprentissage du français du fait de cette situation,
- un manque de perspectives d'avenir, certains peinant à se projeter dans un parcours scolaire ou professionnel.

### Un accompagnement global mais des défis persistants

L'analyse des données montre un travail remarquable des équipes de travailleurs sociaux, qui ont su accompagner les bénéficiaires dans tous les aspects de leur installation et de leur intégration. Grâce à leur implication :

Les familles ont bénéficié d'un hébergement stable et d'un suivi administratif poussé.

Les enfants ont été scolarisés et soutenus dans leur apprentissage.

Un accompagnement vers l'emploi et le logement a été mis en place, malgré des obstacles persistants.

Toutefois, plusieurs défis restent à relever :

- améliorer l'accès à l'emploi pour les adultes encore sans activité,
- renforcer l'accompagnement des adolescents en souffrance,
- pérenniser l'accès à un logement stable après la fin du dispositif.

En somme, le dispositif a permis une prise en charge humaine et globale, malgré les difficultés structurelles qui restent à surmonter. L'engagement des travailleurs sociaux a été un élément central dans la réussite de cet accompagnement, et leur rôle sera encore crucial pour les prochaines étapes d'insertion de ces familles en France.

# Perspectives

Au cours de l'année 2024, nous avons été informé par notre D.D.E.TS. de la fermeture au 31/12/2024 du service Ukraine. La mission que les services de l'Etat nous ont alors confié a été de proposer aux familles accueillies un accompagnement de préparation à la sortie de ce dispositif spécifique en privilégiant la sortie vers un logement autonome par le biais de baux glissants ou l'attribution de logement.

C'est ainsi que nous avons ainsi pris contact avec chaque bailleur social pour envisager la faisabilité de pouvoir faire glisser les baux aux bénéficiaires des familles. Certaines d'entre-elles ont pu ainsi, dès fin 2024, accéder par le biais de cet accompagnement à leur logement. Ce travail partenarial sera à poursuivre et à renforcer durant le premier semestre 2025. Il est important ici d'indiquer que nous avons été très bien reçu par les bailleurs sociaux qui ont cherché, avec nous, les meilleures solutions pour chaque famille. Certains bailleurs ont même proposé l'attribution de logement à des familles qui n'étaient pas logées dans leur parc.

Pour autant, à travers l'accès au logement autonome, d'autres défis seront à tenir pour l'année 2025.

Par exemple, la question de l'accès à l'autonomie administrative pour ce public sera souvent à l'œuvre. Les familles qui ont quitté notre dispositif en 2024 peuvent déjà nous indiquer les besoins à prendre en compte dans cet accès ou maintien de leurs droits sociaux :

- accès à la santé : renouvellement des droits à la C.S.S., prise de rendez-vous médicaux, utilisation du compte Améli,...,
- accès et régularisation des droits aux prestations familiales (allocations familiales et aide au logement),
- soutien à la scolarité,
- aide à la mobilité,
- orientation vers des associations caritatives pour des aides alimentaires,
- maintien des droits au séjour via la protection temporaire,
- accès à l'emploi pérenne ou à la formation professionnelle.

Parmi les personnes accompagnées, nombreuses sont celles qui ont déposé une demande d'asile en cette fin d'année 2024. Près de 2 adultes sur 3 se sont engagés dans cette procédure afin d'obtenir une protection durable en France. Entre l'annonce de la fin d'un dispositif dédié et le climat géopolitique très incertain dans leur pays, nous avons observé une accélération de ce type de démarche pouvant s'expliquer par un besoin de sécurisation.

Nous avons, en effet, organisé une information collective auprès des personnes accueillies pour les informer sur la demande d'asile mais aussi ses effets en cas d'accord. Le soutien de nos collègues du CADA et de la SPADA a alors été précieux.

Pour celles et ceux qui ont obtenu ou obtiendront une protection internationale, un nécessaire travail d'accompagnement spécialisé devra alors leur être proposé pour garantir leur intégration durable dans la société française.

Cette expérience de près de trois ans ont été riches d'échanges, de partenariats, de rencontres qui ont rendu possible un accompagnement de qualité. La solidarité a permis de dépasser certains freins ou obstacles. Gageons qu'elle perdure pour tous les publics.

# Liste des sigles et des acronymes

<b>A.V.D.L.</b> : Accompagnement Vers et Dans le Logement	<b>F.J.T.</b> : Foyer pour Jeunes Travailleurs
<b>A.F.C.F.L.E.</b> : Action de Formation Linguistique Français Langue Etrangère	<b>F.L.E.</b> : Français Langue Étrangère
<b>A.R.R.</b> : Aide au Retour et à la Réinsertion	<b>G.U.D.A.</b> : Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile
<b>A.D.A.</b> : Allocation pour Demandeurs d'Asile	<b>H.U.D.A.</b> : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
<b>A.P.I.</b> : Attestation Provisoire d'Instruction	<b>H.O.P.E.</b> : Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi
<b>A.F.P.A.</b> : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes	<b>I.A.E.</b> : Insertion par l'Activité Economique
<b>B.P.I.</b> : Bénéficiaire d'une Protection Internationale	<b>I.TOU</b> : Plateforme de l'Inclusion
<b>C.A.F.</b> : Caisse d'Allocations Familiales	<b>I.M.L.</b> : Inter-Médication Locative
<b>C.A.D.A.</b> : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile	<b>J.M.E.</b> : Jeunes Majeurs Etrangers
<b>C.F.A.</b> : Centre de Formations d'Apprentis	<b>O.F.I.I.</b> : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
<b>C.L.A.T.</b> : Centre de Lutte Anti Tuberculeuse	<b>O.F.P.R.A.</b> : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
<b>C.D.I.</b> : Contrat à Durée Indéterminé	<b>O.Q.T.F.</b> : Obligation à Quitter le Territoire Français
<b>C.P.H.</b> : Centre Provisoire d'Hébergement	<b>S.I.A.O.</b> : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
<b>C.D.D.I.</b> : Contrat à Durée Déterminé d'Insertion	<b>S.P.A.D.A.</b> : Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile
<b>CESEDA</b> : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile	<b>RESEDA</b> : Association de Coordination des Réseaux de Santé du Bassin Sanitaire Alésien.
<b>C.I.R.</b> : Contrat d'Intégration Républicaine	<b>R.S.A.</b> : Revenu de Solidarité Active
<b>COTECH</b> : Comité Technique du programme E.P.I.	
<b>C.N.D.A.</b> : Cour Nationale du Droit d'Asile	
<b>D.I.H.A.L.</b> : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement	
<b>D.D.E.T.S.</b> : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités	
<b>Dn@</b> : Dispositif National d'Accueil (Asile)	
<b>E.P.I.</b> : Emploi Pour l'Insertion professionnelle des B.P.I.	



## **Association La Clède**

8-10 avenue Marcel Cachin, 30100 ALES

Tél : 04.66.86.52.67 Fax : 04.66.78.60.38

Courriel : [laclede@laclede.fr](mailto:laclede@laclede.fr)

Site internet : [www.laclede.fr](http://www.laclede.fr)

## **Pôle Asile et Intégration des Étrangers**

### **Mission Ukraine**

8-10 avenue Marcel Cachin, 30100 ALES

Tél : 04.66.86.52.67 Fax : 04.66.78.60.38

Courriel : [accueil.ukraine@laclede.fr](mailto:accueil.ukraine@laclede.fr)

